

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20170725-D2017212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2017

Publication : 27/07/2017

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléés 1

- dont représentés 2

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le vingt cinq juillet à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 21 juillet 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme Sophie VAGINAY.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BULTEL Jean-Pierre MASSE Roger, BOUVET Patrick, FERRON Jean et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mme OKROGLIC Dominique ayant donné pouvoir à Mme ESPANET Martine, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et M. BEHETS Jan.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2017/212

OBJET : OUVRAGES MAGINOT DE ROCHE-LA-CROIX ET SAINT-OURS HAUT, TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE SECURISATION : DEMANDES DE FINANCEMENTS AUPRES DE LA REGION PACA, DE L'ETAT, DE LA FONDATION D'ENTREPRISE DU CREDIT AGRICOLE ET LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION AUPRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que le patrimoine fortifié est un axe majeur de la politique culturelle de la vallée de l'Ubaye, qu'il est l'un des atouts du Pays d'Art et d'Histoire et que l'inscription de la forteresse de Tournoux au titre des Monuments Historiques a confirmé son caractère exceptionnel dans l'histoire de la défense frontalière ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de sa compétence « culture », la CCVUSP doit s'attacher à la préservation, la conservation et la valorisation du patrimoine fortifié de la vallée ;

VU l'état de dégradation des ouvrages Maginot de Roche-la-Croix et de Saint-Ours Haut ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser en 2018 une opération s'élevant à **138 553.08 € HT** soit 166 263.70 € TTC et se décomposant comme suit :

- Travaux de restauration et de sécurisation estimés à **123 970.00 € HT** soit 148 764.00 € TTC et se répartissant comme suit : 101 270 € HT pour le site de Roche-la-Croix et 22 700 € HT pour le site de Saint-Ours haut ;
- Signalétique et éditions estimées à **14 583.08 € HT** soit 17 499.70 € TTC

CONSIDERANT que ce projet peut faire l'objet d'un financement à hauteur de **50% soit 69 276.54 €** de la part de la Région Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à projets « Restauration et Valorisation du Patrimoine militaire fortifié » ;

CONSIDERANT que ce projet peut faire l'objet d'un financement à hauteur de **30% soit 41 565.92 €** de la part de l'Etat au titre du Contrat de Ruralité ;

CONSIDERANT que le plan de financement peut donc s'établir comme suit :

Libellés	Taux prévisionnel	Aides financières sollicitées
Région PACA	50%	69 276,54 €
Etat - contrat de ruralité	30%	41 565,92 €
Autofinancement CCVUSP	20%	27 710,62 €
TOTAL PROJET HT	100%	138 553,08 €

CONSIDERANT que la CCVUSP peut se rapprocher de Fondations et faire appel à des participations pour alléger sa part d'autofinancement, comme :

- lancer une campagne de souscription publique via la Fondation du Patrimoine, faisant appel au mécénat populaire et d'entreprise,
- établir un partenariat avec la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole,
- établir un partenariat avec des Fondations ou autres structures intéressées au projet,
- affecter à ce projet le reversement des bénéfices réalisés par l'AVPVU à l'occasion des visites que celle-ci organise dans les sites fortifiés de la CCVUSP, comme établi par convention

